

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_03

VALIDATION D'AUDITS MARQUE VALEURS PARC – LAINE

Date de la convocation

10/01/25

Le 17 janvier 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine		V. MARTIN	X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	2		5	10

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER

CODE PROJET 5106 Valorisation des produits

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure phare 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Stratégie agricole du Parc : Axe valorisation des productions locales.

Contrat de Parc 2023 – 2026 : FICHE ACTION N°4.5 : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

Le rapporteur, Geneviève BARAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- la Charte 2018-2033 et notamment l'axe 2 Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement, et en particulier les mesures 20 et 21.

- la stratégie agricole du Syndicat mixte de gestion du Parc, et notamment l'axe « valorisation des produits – fin de filière »

Contexte :

Depuis 2010, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé dans le marquage des produits agricoles et d'hébergement touristiques de son territoire, en mobilisant les marques collectives « produits du Parc naturel régional » et « accueil du Parc naturel régional ». En 2016, ces marques ont été remplacées par la marque collective nationale « Valeurs Parc » ayant vocation à être attribuée à des tiers localisés sur le territoire, en l'appliquant à des produits ou des services dans le cadre d'une convention d'une durée de 5 ans passée entre chacun d'entre eux et le Parc.

Le volet artisanat de la marque compte un nouveau cahier des charges depuis l'automne 2024 « laine et produits transformés issus », validé par la Fédération nationale des Parcs. Ainsi, les audits de marquage ont lieu depuis novembre 2024.

Les conditions financières d'octroi de la Marque stipulent que le bénéficiaire verse une cotisation annuelle au Parc qui lui donne le droit d'utiliser la marque et permet de cofinancer des actions liées à cette dernière. Le montant de la cotisation, fixé par la grille, validé par la commission marque nationale, est défini selon 3 barèmes : entreprise employant au maximum 1ETP (50€/an), entreprise employant 2 à 10 ETP (100€/an), entreprise employant plus de 11 ETP (300€/an).

Description du projet :

Résultats synthétiques des 4 audits « Marque Valeurs Parc laine et produits transformés issus » :

1. Fiche de synthèse – rapport d'audit Les bergères s'emmêlent -19 novembre 2024 à Toy-Viam

Auditrices : Violette JANET-WIOLAND (PNRML), Elodie HAAZ (PNRML)

Lieu : siège du collectif à Toy Viam

Durée : 3h (9h30-11h30)

Présentation synthétique du collectif, éléments de contexte :

Les bergères s'emmêlent sont un collectif de deux éleveuses (voué à s'agrandir) basé à Toy Viam. Elles proposent depuis 2017 des articles en feutre issus de la valorisation d'environ 300 kg de laine de brebis Limousine. Les articles ont évolué avec le temps, et selon le ressenti des besoins des clients, elles vendent aujourd'hui : chaussons, semelles, peau tannée, plaids, laine cardée, réalisés à partir de la qualité n°1 des toisons triées.

Les éleveuses soignent leur troupeau pour garantir une laine de qualité. Le troupeau est en plein air, la laine est donc plus propre et plus simple à feutrer (avec moins de débris de paille), une réflexion a été menée sur la manière de traiter les bêtes, de les marquer, pour ne pas influencer la qualité des toisons. La démarche menée par le collectif est locale, mais les partenariats menés depuis 2017 les ont fait reconnaître plus globalement. Elles sont impliquées dans les réseaux de Lainamac, ou encore du cluster laine Nouvelle Aquitaine. Leur volonté de faire découvrir l'étendue des possibilités du travail de la laine limousine permet une dynamique locale sur laquelle le Parc naturel régional notamment peut s'appuyer.

Proposition à l'issue de l'audit : les auditrices proposent le marquage sans réserve.

Les éleveuses travaillent depuis plusieurs années avec le Parc, et à monter et faire s'épanouir une dynamique locale de travail de la laine et de valorisation de la matière. Elles sont engagées dans différents réseaux, et ont fait partie des personnes présentes lors des temps de rencontres et des réunions de travail pour le montage du cahier des charges de la marque. Elles sont également de bonnes ambassadrices des actions Parc, et s'inscrivent donc parfaitement dans les valeurs portées.

2. Fiche de synthèse – rapport d'audit Mon Feutre -19 novembre 2024 à Meymac

Auditrices : Delphine MOREAU (PNRML), Elodie HAAZ (PNRML)

Lieu : siège de l'atelier à Meymac

Durée : 3h (14h-17h)

Présentation synthétique de la structure, éléments de contexte :

Martine Chavasse est installée comme feutrière depuis 2021, dans un petit atelier chez elle à Meymac. La laine a toujours fait partie de sa vie, la création également, c'est donc pour ça que tout naturellement elle s'est tournée vers le feutrage.

La technique du feutrage humide a été comme une évidence. A plat, en volume, sculptée, fine ou dense, la laine offre des variétés de possibilités qui animent ses productions.

Elle a suivi plusieurs formations à Lainamac depuis 2020 qui lui ont permis de perfectionner ses techniques, et en parallèle elle a exploré et testé de manière à développer « sa patte ».

En plus de la production d'articles divers (sacs à main, bérets, tentures, bijoux, décorations...), elle propose des ateliers allant de la découverte de la technique jusqu'au suivi d'un projet précis. Sa pédagogie lui a également permis de travailler avec des classes, comme en 2024 avec le Lycée de Neuvic. Elle apprécie particulièrement le travail de la laine rustique, principalement de la Limousine, qu'elle va chercher directement auprès des productrices. Elle a à cœur de partager auprès des

personnes qu'elle rencontre sa passion pour la matière, allant de l'élevage, jusqu'au travail de la laine.

Proposition à l'issue de l'audit : les auditrices proposent le marquage sans réserve.

Martine souhaite mettre en valeur la laine rustique locale, et s'approvisionne en grande majorité auprès des Bergères s'emmêlent, et de la filature Terrade. Elle souhaite s'engager davantage dans des actions de sensibilisation, d'animation, de formation auprès de public divers, pour faire connaître le feutrage humide, mais aussi faire le lien avec l'élevage et les services rendus par les troupeaux.

3. Fiche de synthèse – rapport d'audit La bergerie de Marina -25 novembre 2024 à Gentioux

Auditrices : Paula BEDNARZ (PNRML), Elodie HAAZ (PNRML)

Lieu : au domicile de l'éleveuse, à Gentioux

Durée : 3h (9h30-11h30)

Présentation synthétique de la structure, éléments de contexte :

Marina Estrade s'est installée en 2017 en production ovine, et a intégré directement le collectif « les bergères s'emmêlent » pour valoriser la laine de son troupeau. En 2019, elle a monté sa propre structure « la bergerie de Marina » et s'est spécialisé en produits fil, contrairement aux autres structures sur le territoire qui ont plutôt choisi de feutrer la laine Limousine.

Elle récupère la laine dans deux autres élevages, le GAEC Seib, et le GAEC Lerousseau pour augmenter la quantité de laine transformée, notamment car la perte au moment du tri, et du lavage, est conséquente. Elle gère la transformation d'environ 300 à 350kg de laine par an.

Elle a choisi de travailler avec des partenaires locaux : la filature Terrade (Felletin), l'entreprise Top Mailles (Chamberet), Tapisseries d'Aubusson. Les produits proposés sont variés, allant de l'écheveau de fil, aux produits finis : bonnet, pull, chaussettes, plaids, semelles et chaussons, et depuis peu des oreillers.

Les produits sont vendus sur les marchés spécialisés, marchés de Noël, et dans des boutiques locales (Pêl Mêl à Meymac).

Proposition à l'issue de l'audit : les auditrices proposent le marquage de la totalité des produits contenant plus de 50% de laine sous réserve que les deux autres élevages impliqués signent la charte d'engagement éleveurs.

Marina souhaite développer les produits issus de fils laine Limousine, ce qui est relativement rare puisqu'elle est habituellement utilisée feutrée ou en rembourrage. Le travail qu'accomplit l'éleveuse dans la recherche d'entreprises locales pour transformer sa laine contribue à une dynamique territoriale, mais aussi à sensibiliser le public et les acteurs de la filière sur la diversité de produits finis pouvant être réalisés à partir de cette matière rustique réputée jareuse.

4. Fiche de synthèse – rapport d'audit Simone et Compagnie -17 décembre 2024 à Gentioux

Auditrices : Pauline RIFFAUT (PNRML), Elodie HAAZ (PNRML)

Lieu : siège de l'atelier à Gentioux

Durée : 3h (9h30-11h30)

Présentation synthétique de la structure, éléments de contexte :

Simone et compagnie est une entreprise créée en 2020 par Aurélie Salat, et basée à Soulières de Gentioux Pigerolles. Après un début de carrière dans l'enseignement, Aurélie s'est formé en 2019 au travail du textile, et notamment du modelage du feutre en couvres-chefs à Lainamac. Elle s'est

ensuite installée dans une maison de famille, celle de Simone, d'où le nom de l'atelier, pour y mener sa nouvelle activité. De partenariats en partenariats, avec les Bergères s'emmêlent, puis la Bergerie de Marina, Aurélie a aiguisé sa technique, et participé à des marchés spécialisés comme la Fête de la laine à Felletin et à Malakoff, s'est impliqué dans la dynamique « bande d'artisans » à Meymac, et dans les journées européennes des métiers d'art.

Son entreprise participe grandement à la dynamique naissante sur l'utilisation de la laine locale. Elle est surtout connue pour ses chapeaux et ses bérêts, dont une gamme en laine limousine. Elle apprécie mêler feutre, tissu et broderie ce qui aboutit à des articles variés, harmonieux, et de qualité.

Proposition à l'issue de l'audit : les auditrices proposent le marquage sans réserve.

Aurélie, l'artisane chapelière, est investie dans les dynamiques locales, et partenaire/prestataire du Parc pour diverses actions d'animation. Sa volonté de faire connaître son métier, le travail de la laine, et plus largement la matière fait d'elle une personne ressource pour développer des projets territoriaux.

Le marquage des 4 entreprises précitées conduit à une contribution annuelle des bénéficiaires au PNR ML comme suit :

Bénéficiaires de la marque Valeurs Parc	Montant annuel de la cotisation
Les bergères s'emmêlent	100 €
Mon Feutre	50 €
La bergerie de Marina	50 €
Simone et Compagnie	50 €
Total des contributions annuelles	350 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les audits présentés, et d'émettre un avis favorable à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les 4 entreprises ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter le versement annuel de la cotisation ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les audits présentés, et d'émettre un avis favorable à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les 4 entreprises ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter le versement annuel de la cotisation ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- de dire que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	3	5	10		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24			17			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 23/01/25
Et qu'elle a été affichée le 23/01/25

Ph. Brugere

